

NOUVEAUTÉS

Une démarche d'inscription simplifiée



CARTE OÙRA

Le titre de transport chargé directement sur la carte Oùra



PAIEMENT EN LIGNE

Payez en ligne via un lien envoyé par e-mail



DÉMARCHE DÉMATÉRIALISÉE

Importez vos pièces justificatives sur le formulaire en ligne

SERVICE GRATUIT D'ALERTE SMS

Inscrivez-vous aux alertes SMS auprès des transporteurs (Maisonneuve et RDTA).

MESURES DE SÉCURITÉ ET DE DISCIPLINE

L'ensemble des règles de sécurité et de discipline sont détaillées dans le règlement du service des transports scolaires que vous accepterez lors de l'inscription de votre enfant.

Les 19 communes de la CCDSV desservies par les transports scolaires



Pour tout renseignement :

Communauté de communes
Dombes Saône Vallée (CCDSV)

627 route de Jassans

01600 Trévoux

☎ 04 74 08 97 66

✉ contact@ccdsv.fr

www.ccdsv.fr



2022/2023

TRANSPORTS SCOLAIRES INSCRIPTION

DOMBES
SAÔNE VALLÉE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONDITIONS À REMPLIR ?

Votre enfant peut bénéficier du service de transports scolaire mis en place par la CCDSV si :

Il est domicilié dans une des 19 communes de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée (voir carte au verso),

ET

Il est inscrit dans un collège ou un lycée, public ou privé (général, technique ou professionnel) situé sur l'une de ces 19 communes,

ET

Il est domicilié à une distance de plus de 2 km, par rapport à l'établissement d'enseignement de secteur fréquenté.

Cas particulier :

Les élèves du RPI Toussieux-Rancé sont également concernés à titre dérogatoire.

Abonnement spécifique :

Les élèves domiciliés :

- à moins de 2 km de l'établissement d'enseignement de secteur fréquenté
- sur les communes de St-Jean-de-Thurigneux, Civrieux, Fareins, Frans et Beauregard

Peuvent bénéficier d'un abonnement spécifique utilisable sur la ligne régulière du réseau Saônibus.

QUAND S'INSCRIRE ?

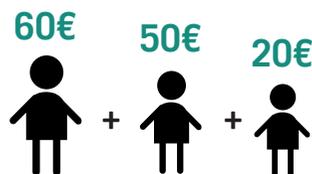
Du 16 mai au 31 juillet 2022

Au-delà de cette date, toute demande d'inscription doit se faire auprès de la CCDSV.

Une pénalité de 50€ par enfant est appliquée en cas de retard d'inscription ou de dossier incomplet.

Au-delà du 31 octobre 2022, la pénalité s'élève à 100€ par enfant.

COMBIEN ÇA COÛTE ?



Les abonnements s'élèvent à 60€ pour un enfant, 50€ supplémentaire pour un deuxième enfant et 20€ supplémentaire à partir du troisième enfant.

Pour bénéficier de la dégressivité des abonnements, les inscriptions des enfants d'une même famille doivent être réalisées en même temps.

Les montants de l'abonnement spécifique sont les mêmes.

Toute demande de duplicata de carte Oûra s'élève à 10€.

COMMENT S'INSCRIRE ?

S'inscrire en ligne sur :

www.ccdsv.fr

Avant de débiter l'inscription de votre enfant, veuillez vous munir de :

- son n° de circuit,
- son point d'arrêt le plus proche du domicile.

Disponible sur le site ccdsv.fr

Liste des documents à fournir :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (factures d'électricité, gaz, téléphone fixe ou quittance de loyer. Fournir un exemplaire par parent pour les gardes alternées),
- Une copie du jugement du tribunal ou une attestation sur l'honneur uniquement pour les gardes alternées.
- Une photo d'identité (pour les élèves ne possédant pas de carte Oûra)

Une fois le formulaire rempli en ligne et validé, pour finaliser votre inscription, vous devez procéder au règlement.

Transdev Rhône-Alpes
340 rue Ampère, 69730 Genay

Après validation du règlement, le titre d'abonnement scolaire est chargé automatiquement sur la carte Oûra si vous la possédez déjà ou sur la carte Oûra à recevoir.

Si vous n'avez pas d'accès à internet ou au-delà du 31 juillet, veuillez retirer un dossier papier à la CCDSV (adresse au verso).